



Rapport alternatif de suivi de l'ODD4 au Burkina Faso



Rapport élaboré par :

Coalition Nationale pour l'Éducation
Pour Tous du Burkina Faso
(CN-EPT/BF)

05 BP 6515 Ouagadougou 05
Email : cneptbf@yahoo.fr

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Campagne Mondiale pour
l'ÉDUCATION
www.campaignforeducation.org

ancefa
Éducation For All

L'ÉDUCATION à VOIX HAUTE
plaidoyer et responsabilité sociale

GPE Transformer l'éducation
pour améliorer la vie

Sommaire

Introduction.....	3
I. Contexte et justification.....	3
II. Objectifs et résultats attendus.....	4
III. Méthodologie.....	4-5
IV. Analyse des progrès accomplis sur les sept cibles de l'ODD4 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF 2017-2030)	6-11
V. Évolution de l'exécution du budget en 2024.....	12-13
VI. Évaluation de la mise en œuvre de l'ODD4 par la société civile au Burkina Faso suivie de recommandations générales aux cibles (gouvernement, partenaires techniques et financiers, et société civile)	14
VI.1 L'état de l'éducation dans un contexte de crise.....	14
VI.2 Mise en œuvre des sept (07) cibles de l'ODD4.....	14-17
VI.3 Évaluation générale de l'état du financement de l'éducation.....	17
Conclusion.....	18

Introduction

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays du monde, s'est engagé à atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) n°4 intitulé « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** » d'ici à 2030.

Pour concrétiser cette vision, le Gouvernement a adopté le Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF 2017-2030) qui est le cadre de référence sectoriel regroupant les quatre ministères en charge de l'éducation, à savoir le ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales (MEBAPLN), le ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation professionnelle et technique (MESFPT), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Emploi (MJSE). Le PSEF s'est fixé l'ambition d'ici 2030 « **d'augmenter l'offre et d'améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en phase avec les besoins de la transformation économique** ».

La Coalition Nationale pour l'Éducation pour Tous du Burkina Faso (CN-EPT/BF), en tant que partenaire social dans le secteur de l'éducation, entend jouer son rôle à travers la participation et le suivi citoyen.

I. Contexte et justification

Dans le cadre du programme « Education à voix haute » qui est le nouveau mécanisme de financement du plaidoyer et de la redevabilité sociale (ASA), la Coalition Nationale pour l'Éducation Pour Tous du Burkina Faso (CN-EPT/BF) a reçu l'appui financier du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) pour la mise en œuvre de son « **Projet de renforcement de la mobilisation sociale pour l'inscription et la réinscription des enfants hors écoles, des élèves déplacés internes, des filles, et des enfants handicapés des zones à forts défis sécuritaires dans des structures éducatives sécurisées** ».

Parmi les activités sélectionnées dans ce projet, figure l'élaboration d'un rapport alternatif sur l'atteinte de l'Objectif de développement durable N°4 (ODD4) au Burkina Faso.

La préparation de ce rapport intervient dans le contexte de crise sécuritaire et humanitaire que traverse le pays depuis 2016 avec diverses conséquences sur la mise en œuvre des politiques et stratégies éducatives. Elle reste également marquée par la définition des orientations du Chef de l'Etat pour guider la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) en 2025. Le secteur Education et Formation y contribue à travers les objectifs stratégiques suivants : (OS) 1.1 : « **Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent** » et (OS)3.2 : « **Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie** ».

Les orientations définies par le Chef de l'Etat, annoncées le 18 décembre 2024 par le Premier Ministre, s'articulent autour de trois grands axes qui visent à répondre aux attentes de la population tout en renforçant la gouvernance.

Le premier axe met l'accent sur l'accélération des politiques publiques afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins de la population et d'accompagner la réinstallation des personnes déplacées.

Le deuxième axe concerne la lutte contre la corruption et les pratiques néfastes au sein de l'administration publique. L'objectif est d'assainir les structures publiques afin de servir l'intérêt général, et non de permettre un enrichissement personnel au détriment des citoyens.

Enfin, le troisième axe porte sur la rationalisation des ressources publiques par une gestion rigoureuse orientée vers des actions à fort impact, tout en évitant les activités routinières ou sans réelle valeur ajoutée pour maximiser les bénéfices des investissements publics.

La Coalition nationale pour l'éducation pour tous du Burkina Faso, dans ce contexte, vise à travers son rapport alternatif 2025 à faire le point sur la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (2017-2030) afin de mesurer

les progrès accomplis vers l'atteinte des sept cibles de l'ODD4, d'identifier les forces et les faiblesses, de relever les défis et de formuler des recommandations pour remédier aux lacunes.

II. Objectifs et résultats attendus

II.1 Objectif général

L'objectif général du rapport alternatif est de faire des observations et/ou des recommandations qui aideront les acteurs de l'éducation et les décideurs politiques à mieux comprendre la situation de l'ODD4 dans le pays.

II.2 Objectifs spécifiques

Plus précisément, il vise à :

- identifier les activités menées par les ministères en charge de l'éducation à travers la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (2017-2030) ;
- Identifier les forces, les faiblesses et les défis dans la mise en œuvre des activités réalisées ;
- évaluer l'état de mise en œuvre des 7 cibles de l'ODD4 au Burkina Faso ;
- formuler des recommandations pour contribuer à la mise en œuvre réussie des 7 cibles de l'ODD4 au Burkina Faso
- élaborer un rapport alternatif pour le plaidoyer en faveur de l'équité entre les sexes, de l'inclusion et de l'accès à l'éducation à travers différentes voies pour la réalisation de l'ODD4.
- soutenir l'accès à l'éducation des enfants déplacés à l'intérieur du pays, des enfants hors écoles, des filles et des enfants handicapés

II.3 Résultats attendus

- Les activités menées par les ministères en charge de l'éducation à travers la mise en œuvre de leurs plans d'actions et budgets 2024 ont été identifiées ;
- les forces, les faiblesses et les défis de leur mise en œuvre ont été identifiés ;
- l'état de mise en œuvre des 7 cibles de l'ODD4 a été évalué par le CN-EPT/BF ;
- des recommandations ont été formulées pour contribuer à la mise en œuvre réussie des 7 cibles de l'ODD4 au Burkina Faso ;
- un rapport alternatif est élaboré pour le plaidoyer en faveur de la réalisation de l'ODD4 ;
- un plaidoyer est mené pour soutenir l'accès à l'éducation des enfants déplacés à l'intérieur du pays, des enfants hors écoles, des filles et des enfants handicapés

III. Méthodologie

La préparation de ce rapport a suivi une approche méthodologique caractérisée par quatre grandes phases.

• PHASE 1: Préparatifs préliminaires

En prélude à la rédaction du rapport alternatif, un comité a été mis en place composé de représentants de la Coalition, du Conseil d'Administration et de la Coordination Nationale en charge de coordonner le processus d'élaboration et de validation du rapport avec l'appui de personnes ressources, conformément au tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Nom et Prénom	Responsabilité	Organisation d'origine
1	KABORE Sylvère	Président du CA de la CN-EPT/BF	Syndicat des Travailleurs de l'Action Social
2	Dr KABORE Amado	Membre du CA	Atelier de Recherche en Education au Burkina
3	ZOMODO S. Marie	Personne de ressource, ancienne membre du CA de la CN-EPT/BF	Association des Femmes Juristes du Burkina Faso
4	NEBIE B. Modeste	Chargé de communication et de plaidoyer	CN-EPT/BF
5	TRAORE Tahirou	Coordonnateur National	CN-EPT/BF

- **PHASE 2: Collecte des données**

La deuxième phase a consisté à mener des recherches documentaires et collecter des données à travers les rapports annuels de mise en œuvre des activités du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF 2017-2030), du Plan Stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'enseignement Secondaire (PSDEBS 2021-2025), les rapports de certains PTF ainsi que sur les bilans des politiques et stratégies sous-sectorielles.

- **PHASE 3 : Analyse et traitement des données**

La phase d'analyse et de traitement des données a été la pierre angulaire de la préparation de ce rapport. Il s'agissait de trier les données pour en faire ressortir l'essentiel. Elle a pour but de confirmer les résultats déjà consignés dans le rapport annuel de performance produit par le gouvernement, de mettre en évidence les succès, mais surtout les lacunes sous un angle qui n'a pas été abordé dans le rapport annuel. C'est ce processus qui a permis d'élaborer la première ébauche du rapport alternatif.

- **PHASE 4: Validation du rapport**

Le projet de rapport alternatif a été envoyé aux membres du conseil d'administration pour lecture et amendement. La version amendée a été présentée au Conseil d'administration qui l'a validée au cours de sa séance du jeudi 30 octobre 2025.

IV. Analyse des progrès accomplis sur les sept cibles de l'ODD4 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF 2017-2030)

Légende

	En retard
	Plus ou moins en progrès
	En bonne voie
	Entièrement réalisé

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons reçoivent une éducation primaire et secondaire de qualité, égale et gratuite, conduisant à un apprentissage significatif.

Les indicateurs utilisés par la CN-EPT/BF pour mesurer cet objectif sont le taux d'achèvement, le taux de transition et les résultats aux examens scolaires.

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluations
Le taux d'achèvement atteint en 2024 est de : - 54,5 % à l'école primaire, dont 59,9 % pour les filles et 49,3 % pour les garçons - 30,3 % dans l'enseignement post-primaire, dont 34,3 % pour les filles et 26,2 % pour les garçons - 16,1 % dans le secondaire, dont 15,7 % pour les filles et 16,5 % pour les garçons Le taux de transition est de : - 65,3% entre le primaire et le postprimaire, soit 66,3% pour les garçons et 64,4% pour les filles - 36,8% entre l'enseignement post-primaire et l'enseignement secondaire, soit 44,1% pour les garçons et 31,8% pour les filles Le nombre d'élèves admis aux examens scolaires pour la session 2024 est de : - au CEP, 82,16 %, dont 83,6 % pour les garçons et 80,39 % pour les filles - au BEPC, 47,19 % dont 52,81 % pour les garçons et 43,33 % pour les filles - au BEP-CAP, 68,70 % dont 73,39 % pour les garçons et 61,86 % pour les filles - au baccalauréat, 52,61 %, dont 54,34 % pour les garçons et 51,03 % pour les filles.	Comme points forts, on note : L'amélioration des taux de réussite de : - plus 10,76 points de pourcentage au CEP (82,16% en 2024 contre 71,40 % en 2023) - plus 8,92% points de pourcentage au BEPC (47,19% en 2024 contre 38,27% en 2023) - plus 13,36 points de pourcentage au BAC L'indicateur de parité entre les sexes pour les filles : - 1.21 à l'école primaire - 1.31 au lycée Une amélioration du taux de transition de 12,1 points entre le primaire et le post primaire	La diminution du taux d'achèvement entre 2024 et 2023 avec des écarts négatifs : - moins 19,9 à l'école primaire - moins 10,6 à l'école post-primaire - moins 4,6 à l'école secondaire L'indice de parité du taux d'achèvement des filles dans le secondaire qui est de 0,96 est inférieur à 1. La réduction du taux de transition entre 2024 et 2023 de 7 points L'indice de parité en défaveur des garçons Bien que les filles réussissent mieux les sous-cycles primaire et post-primaire que les garçons, les taux d'admission aux différents examens sont à leur détriment. La non atteinte des objectifs cibles du PSDEBS	En termes de défis, pour la CN-EPT/BF, il s'agira de travailler à - augmenter les taux d'achèvement en améliorant la qualité de l'éducation, en tenant compte d'une budgétisation sensible au genre et de la qualité de l'éducation - améliorer l'offre éducative et les taux de transition entre les sous-cycles par la sécurisation des espaces scolaires, la construction d'écoles et de salles de classe équipées. - viser l'équilibre de la parité afin qu'elle soit égale à 1 entre les filles et les garçons.	Plus ou moins en progrès

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

Cible 4.2 : D'ici à 2030, veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement de la petite enfance, à des soins et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à l'enseignement primaire.

L'indicateur utilisé par la CN-EPT/BF pour mesurer cet objectif est le taux de scolarisation préscolaire

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluatio ns
En 2024, le taux de scolarisation préscolaire atteint est de 6,9 dont 7,0 % pour les garçons et 6,9 % pour les filles.	Comme points forts, on note une légère amélioration du taux de scolarisation de 0,3 point (6,9 % contre 6,6 %) entre 2023 et 2024.	Cependant, l'objectif de 9,7 % prévu dans le Plan stratégique de Développement de l'éducation de base et de l'enseignement Secondaire en 2024 n'a pas été atteint avec un écart négatif de 2,8 points de pourcentage.	- Allouer des financements adéquats pour l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Accéléré de l'Éducation Préscolaire (SNDAEP). - Réviser la Loi d'Orientation de l'éducation afin de prendre en compte l'enseignement préscolaire dans la gratuité de l'enseignement.	- Àchève ment tardif

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

Cible 4.3 : D'ici à 2030, assurer aux femmes et aux hommes un accès égal et abordable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire abordable et de qualité, y compris à l'enseignement universitaire

Les indicateurs utilisés par la CN-EPT/BF pour mesurer cet objectif sont le taux d'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels et le taux d'accès aux filières de l'enseignement supérieur et de l'EFTP.

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluatio ns
En 2024 : - Le taux d'accès à l'EFTP est de 5,1 % aux niveaux post-primaire et secondaire. Les filles représentent 37,0 % - Le nombre d'élèves et étudiants pour 100 000 habitants est de 1003 en 2024. - La proportion d'étudiants Inscrits dans les filières d'EFTP pour le public est de 17,2 %	- Le nombre d'adhérents à l'EFTP a considérablement augmenté de 67,9 % au cours des cinq (5) dernières années - Sur un objectif de 13 %, la proportion d'étudiants inscrits dans des cours d'EFTP est de 17,2 %, soit un écart positif de 4,2 points de pourcentage. - La mise en place de réformes visant l'initiation des élèves aux métiers à l'école primaire et l'introduction des métiers dans les établissements postprimaires et secondaires. - l'établissement de classes Polyvalentes aux niveaux postprimaire et secondaire.	- Les inscriptions d'étudiants dans l'EFTP ne représentent que 5,1 % du total des inscriptions dans les écoles postprimaires et secondaires. - Sur un total de 19 652 écoles, seules 193 sont des écoles d'EFTP, dont 63 sont publiques et 130 privées. - Le taux de performance des universités burkinabè est de 69,03 % contre un objectif de 80 %, soit un écart négatif de 10,97 points. - Le faible niveau d'efficacité des universités (11,54 %) enregistrés par les universités.	- Renforcer l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels par la construction d'infrastructures équipées et le recrutement de personnels qualifiés - Améliorer la surveillance de la qualité de l'enseignement technique et professionnel en adéquation avec les offres d'emploi et le marché du travail. - Améliorer le niveau d'efficacité des universités.	Plus ou moins en pro - grès

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

Cible 4.4 : D 'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences, y compris les compétences techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, au travail décent et à l'entrepreneuriat.

Les indicateurs de mesure retenus par la CN-EPT/BF sont le nombre d'apprenants formés dans les centres de formation professionnelle, le nombre d'apprenants équipés de kits d'installation, le nombre de centres de formation professionnelle équipés, le nombre de stagiaires bénéficiant de bourses recrutés, le nombre de stagiaires bénéficiant de bourses placées, accompagnées et suivies, le nombre d'examens de qualification professionnelle certifiés, le nombre d'apprenants dans les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF)

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluations
En 2024 : - 15 840 apprenants ont été formés dans des centres de formation professionnelle sur un objectif de 15 251. - Pas d'apprenants avec des kits d'installation - 20 centres de formation professionnelle ont été équipés. - 1154 stagiaires bénéficiant de bourses ont été recrutés sur un objectif de 1000. - 1154 stagiaires bénéficiant de bourses placés, pris en charge et suivis sur un objectif de 1000. - 16 798 examens certifiés de qualification professionnelle sur un objectif de 13 052. - 2 288 apprenants inscrits/réinscrits au CEBNF.	- 3 établissements d'EFTP ont bénéficié de nouvelles infrastructures complémentaires sur un objectif de 7. - 2 ateliers équipés sur un objectif de 2. - 1 lycée scientifique construit sur un objectif de 1. - 30 normes de formation élaborées sur un objectif de 70. - 30 normes de formation revues sur une cible de 80. - Le nombre d'apprenants inscrits/réinscrits au CEBNF a augmenté entre 2022 et 2024, passant respectivement de 723 à 2 288. Les programmes de formation répondent aux besoins de l'économie informelle et concernent la mécanique, la couture, la saponification, la teinture, l'électricité, l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, les métiers verts. Parmi les personnes formées figurent des jeunes adolescents/tes, des hommes et des femmes déplacés internes.	Les faiblesses résident dans le non-respect de : - l'objectif de construction de nouvelles salles de classe pour l'expansion de l'EFTP ; - l'objet du développement et de relecture de référentiels de l'EFTP. Aussi, les plateaux techniques en mécanique auto et moto dans les lycées et collèges d'EFTP sont dépassés par les évolutions technologiques.	- Renforcer la construction d'infrastructures de formation professionnelle - Elaborer des référentiels adaptés aux besoins de l'économie. - Augmenter le financement de l'EFTP.	Plus ou moins en progrès

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

Cible 4.5 : D 'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle.

Les indicateurs utilisés par la CN-EPT/BF pour mesurer cet objectif sont les taux bruts d'admission, les taux bruts de scolarisation, la proportion d'étudiants en situation de handicap et les indices de parité.

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluations
Le taux brut d'admission est de : - 100,5 % à l'école primaire, dont 100,9 % pour les garçons et 99,9 % pour les filles avec un indice de parité de 0,99. - 42,1 % dans l'enseignement post-primaire, dont 38,3 % pour les garçons et 46,0 % pour les filles, avec un indice de parité de 1,20.	- Au niveau du Taux Brut d'admission : la parité est atteinte à l'école secondaire avec un indice de parité égal à 1.	- Des différences significatives existent entre les différents niveaux d'enseignement au niveau du TBA (100,5 % en primaire,	- Mettre en place des mesures incitatives pour améliorer les taux d'achèvement et de réussite des élèves	Sur la piste

- 15,3 % dans le secondaire, dont 15,3 % pour les garçons et 15,3 % avec un indice de parité égal à 1. Le taux brut de scolarisation est de : - 6,9 % au préscolaire, dont 7,0 % pour les garçons et 6,9 % pour les filles avec un indice de parité de 0,98. - 78,2 % à l'école primaire, dont 76,6 % pour les garçons et 80,0 % pour les filles, avec un indice de parité de 1,05. - 40,6 % dans l'enseignement post-primaire, dont 36,2 % pour les garçons et 45,0 % pour les filles, avec un indice de parité de 1,24 - 18,9 % dans le secondaire, dont 19,0 % pour les garçons et 18,8 % pour les filles, avec un indice de parité de 0,99. La proportion d'élèves handicapés est de 1,7 % à l'école primaire, 1,5 % au préscolaire et 1,0 % aux cycles postprimaires et secondaires. Sur les cinq dernières années, cette proportion n'a pas beaucoup évolué dans les différents ordres d'enseignement. En effet, elle varie entre 1,5% et 1,7% au primaire, 1,3% et 1,6% au préscolaire et entre 0,8% et 1,2% au post-primaire et secondaire.	Elle est également réalisée au niveau post-primaire avec une inversion de l'indice de parité en faveur des filles (1,20). - Au niveau du Brut de scolarisation, l'indice de parité est atteint aux niveaux primaire et post-primaire, avec un renversement de tendance en faveur des filles au niveau primaire (1,05) et au niveau post-primaire (1,24). L'existence de données sur les élèves handicapés dans les rapports annuels.	15,3 % en secondaire, 42,1 % en post-primaire). - Des différences significatives entre les différents niveaux d'enseignement au niveau du TBS - Le taux brut de scolarisation reste plus faible dans les établissements préscolaires que dans les autres niveaux d'enseignement. - Bien que des données existent sur les élèves handicapés, leurs besoins spécifiques sont insuffisamment pris en compte dans les budgets de l'éducation.	notamment pour les filles au secondaire. - Appliquer une budgétisation efficace en faveur de l'égalité des sexes pour tenir compte des besoins spécifiques des filles et des enfants handicapés. - Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des élèves handicapés dans les programmes annuels d'activités et budgets de l'éducation.	
--	---	---	---	--

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

Cible 4.6 : D 'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion importante d'adultes, hommes et femmes, sachent lire et compter.

Les indicateurs utilisés par la CN-EPT/BF pour mesurer cet objectif sont le nombre de niveaux, le nombre d'apprenants dans l'ENF, le nombre d'apprenants dans l'ENF pour les jeunes et les adultes, le nombre d'apprenants dans l'ENF pour les adolescents, et le nombre de personnes déclarées alphabétisées sous toutes leurs formes.

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluations
En 2024 : - Au total, 2 079 niveaux ont été ouverts dans l'éducation non formelle (ENF), dont 66,4 % sont des ENF pour les jeunes et les adultes et 33,6 % sont des ENF pour les adolescents. - Le nombre total d'apprenants dans l'éducation non formelle en 2023/2024 est de 57 804, dont 74,3 % de filles/femmes. - Le nombre d'apprenants dans l'ENF, jeunes et adultes, est de 38 891, soit 67,3 % de l'ensemble des apprenants. Dans l'ENF des jeunes et des adultes, les filles/femmes	- Sur la période de 2020 à 2024, on observe une tendance à la hausse du nombre de niveaux de l'ENF chez les adolescents. - Une tendance vers une augmentation du nombre de femmes et de filles dans l'ENF des jeunes et des adultes. Cette situation est essentiellement due à la flexibilité du temps	- Le nombre de niveaux de l'ENF des jeunes et des adultes, a diminué de 51,2 %. - Le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté entre 2021/2022 et 2023/2024, passant de 1 564 184 à 2 743 145 sur la période, soit une augmentation de 75,4 %, principalement en raison de la situation sécuritaire dans le pays avec de nombreux enfants abandonnant l'école. Sur la période 2020-2024, le nombre de personnes déclarées alphabétisées est passé de 42 749 à 18 395, soit une baisse de 57,0	- Augmenter le financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. - Mettre à l'échelle les formules alternatives validées d'éducation non formelle pour permettre aux enfants et aux adolescents non scolarisés et à ceux qui ont abandonné l'école et qui ne sont plus scolarisés en raison de la crise sécuritaire	Plus ou moins en progrès

représentent 79,8 % et dans l'ENF des adolescents, elles représentent 63,0 %. - Le nombre d'apprenants dans l'ENF des adolescents a augmenté de 38,6 % et le nombre d'apprenants dans l'ENF des jeunes et des adultes a diminué de 52,2 %. - Le nombre de personnes déclarées alphabétisées sous toutes leurs formes est de 18 935, dont 77,3 % de femmes.	d'apprentissage et aux formations techniques spécifiques qui profitent beaucoup aux femmes pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.	%. Au cours de la même période, le nombre de femmes déclarées alphabétisées a diminué de 57,9 % et celui des hommes de 53,6 %. - Concernant le taux de promotion des formules AI/FCB et EF, il existe un écart négatif de 30,8 points de pourcentage entre les prévisions et la réalisation.	de bénéficier de leur droit à l'éducation et à la formation. - Mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation pour suivre et évaluer toutes les actions et activités d'éducation non formelle.	
--	---	---	---	--

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

Cible 4.7 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation au développement durable et aux modes de vie durables, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la promotion d'une culture de paix et de non-violence, à la citoyenneté mondiale et à l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Les indicateurs utilisés par la CN-EPT/BF pour mesurer cet objectif sont : le nombre d'activités de sensibilisation organisées au profit des communautés pour la réinscription des enfants déscolarisés suite au déplacement forcé de populations, le nombre d'enseignants/animateurs de vie scolaire (AVS) formés à l'accompagnement psychosocial (APS), à l'approche Safe School, aux programmes de l'ESU, à la formation à distance et à d'autres approches innovantes, le nombre de filles déplacées et d'enfants vulnérables bénéficiaires de subventions pour la scolarisation, le nombre d'élèves dans les zones de retraite des populations déplacées internes équipés de kits scolaires, le nombre d'animateurs communautaires pris en charge pour la continuité éducative, le nombre de jeunes sensibilisés à la lutte contre l'extrémisme violent, le nombre de veuves des FDS et FDS blessés formés dans les métiers de leur choix, le nombre de modules spécifiques d'apprentissage des métiers dans l'enseignement post-primaire général et secondaire général développés, le nombre d'acteurs impliqués dans des actions de promotion de la citoyenneté, le nombre de structures éducatives bénéficiant de séances de sensibilisation au civisme, le nombre de filles vulnérables et d'élèves en situation de handicap bénéficiaires d'un accompagnement spécifique pour leur maintien à l'école, le nombre de jeunes sensibilisés aux comportements addictifs, le nombre de jeunes et d'adolescents sensibilisés à la santé sexuelle et reproductive, le nombre de textes réglementaires pour l'officialisation des langues nationales élaborés ou relus, le nombre de jeunes formés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Réalisations	Forces	Faiblesses	Défis	Évaluations
En 2024 : - 10 sessions de sensibilisation organisées au profit des communautés pour la réinscription des enfants déscolarisés suite au déplacement forcé de populations sur un objectif de 30. - 1500 enseignants/animateurs de vie scolaire (AVS) formés à l'accompagnement psychosocial (APS), à l'approche Safe School, aux programmes de l'ESU, à la formation à distance et à d'autres approches innovantes pour un objectif de 500. - 1700 filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires des subventions scolaires sur un objectif de 4 700. - 35 000 élèves dans les zones de repli des populations déplacées internes équipés de kits scolaires sur un objectif de 75000. - 650 animateurs communautaires soutenus pour la continuité pédagogique sur un objectif de 900.	- Le dépassement de l'atteinte de certaines cibles - L'inclusion de l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires.	- L'insuffisance ou manque de suivi des activités mises en œuvre. - L'incapacité à joindre la plupart des objectifs fixés pour l'année 2024.	Prendre en considération dans le contenu de la formation initiale et continue, des sujets liés au développement durable afin de permettre aux enseignants, aux animateurs, aux superviseurs et aux apprenants de renforcer continuellement leurs	Plus ou moins en pro -

- 1500 jeunes sensibilisés à la lutte contre l'extrémisme violent sur un objectif de 50 000. - 1 653 PDI, veuves des FDS et FDS blessés formés aux métiers de leur choix sur une cible de 3 954. - 5 modules spécifiques pour l'apprentissage des métiers dans l'enseignement général, postprimaire et secondaire général, développés sur un objectif de 15. - 1 000 000 d'acteurs touchés par les actions de promotion de la citoyenneté. - 500 structures éducatives ont bénéficié de sessions de sensibilisation à l'éducation civique. - 44 000 filles et élèves en situation de handicap ont bénéficié d'un soutien spécifique pour leur persévérance scolaire sur un objectif de 132 000. - 15 000 jeunes ont été sensibilisés aux conduites addictives sur un objectif de 50 000. - 20 000 jeunes et adolescents ont été sensibilisés à la santé sexuelle et reproductive sur un objectif de 70 000.	- Les sensibilisations des jeunes au changement de comportement. - Les incitations pour les filles et les enfants vulnérables. - L'organisation de la Semaine nationale de la citoyenneté.	- La faiblesse du nombre d'enseignants et d'encadrants formés à l'éducation inclusive - Le taux élevé d'analphabétisme (environ 54 %)	compétences en matière de promotion de l'égalité des sexes, des droits de l'homme, de la culture de la paix et de la non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution au développement durable. Renforcer la sensibilisation des jeunes aux conduites addictives.	
--	--	--	--	--

Rapport annuel de performance du PSEF et rapport annuel du PSDEBS 2024

V. Évolution de l'exécution du budget en 2024

Prévisions budgétaires du secteur de l'éducation et de la formation

Ministères	Prévision 2022	Partie Sur	Prévisions 2023	Part relative	Prévisions 2024	Part relative
MENAPLN+98 +CAST+ Fin Ext+ ONG/DA/Contexte	606 183 159	9,36%	632 280 031	81,11%	617 072 998	81,04%
MESRI	124 868 964	6,35%	112 088 236	14,38%	114 557 729	15,04%
MSJE +CAST	32 772 834	4,29%	35 162 642	4,51%	29 812 694	3,92%
Total de l'éducation	763 824 957	100%	779 530 909	100%	761 443 421	100%
Taux d'augmentation	4,36%		2,06%		-2,32%	

Source : Lois réglementaires de 2022 et 2023 ; SI- N@folo 2024 au 12 février 2025 ; Arrêtés interministériels de mutations aux Communes 2022, 2023 et 2024.

En 2024, les prévisions budgétaires pour le secteur de l'éducation et de la formation ont diminué de 2,32 % par rapport à 2023. Ceux du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales (MENAPLN) représentent 81,04 % de la masse globale du secteur en 2024, suivis par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur (MESRI), 15,04 %) et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MJSE), 3,92 %.

Entre 2023 et 2024, les prévisions budgétaires du MENAPLN ont connu une légère hausse de 0,96%. En revanche, celles du MESRI et du MJSE ont connu des baisses légères respectives de 0,14 et 0,82%.

Indicateurs de mesure de l'effort national en faveur du secteur de l'éducation et du MENAPLN de 2022 à 2024

Part du budget allouée au Secteur	2022	2023	2024
Part du secteur de l'éducation (norme ≥ 20 %)	29,27%	28,01%	24,62%
Part du MENAPLN (standard ≥ 15,60 %)	24,54	24,54%	21,64%

Sources : Lois de 2022 et 2023 sur les règlements ; SI-N@folo au 12 février 2025

En 2024, la part des ressources propres de l'État en faveur du secteur de l'éducation est de 24,62 % pour une norme d'au moins 20 %. Celle en faveur du MENAPLN est de 21,64 % pour une norme d'au moins 15,60 %. Bien qu'au-dessus de la norme prescrite, la part des ressources allouées au secteur en 2024 est en baisse par rapport aux deux dernières années.

Au 31 décembre 2024, le taux d'exécution de base global « réglé » des crédits de paiement pour le budget sectoriel de l'éducation et de la formation est de 97,55 %. À la même période, ce taux était de 95,79 % en 2022 et de 93,55 % en 2023, soit une augmentation de 4,00 points de pourcentage entre 2023 et 2024. La performance enregistrée en 2024 se justifie par l'exécution des contrats dans le cadre des projets spécifiques, les anticipations, le suivi renforcé avec les titulaires de contrats.

Prévisions par type de dépenses du MENAPLN

Nature de la dépense	2022		2023		2024	
	Quantité	Part relative	Quantité	Part relative	Quantité	Part relative
Dépenses de personnel	452 475 083	74,64%	480 239 907	75,95	472 266 253	76,53%
Dépenses liées à l'acquisition de Biens et services	49 082 219	8,09%	44 571 089	7,04	53 050 815	8,59%
Transferts courants	54 644 534	9,01%	49 342 724	7,80 %	52 082 982	8,44%
Dépenses en capital	49 981 323	8,24%	58 126 311	9,19%	39 672 947	6,42%
Total/MENAPLN	606 183 159		632 280 031		617 072 998	

Taux de croissance annuel			4,31%		-2,52%	
---------------------------	--	--	-------	--	--------	--

Source : Lois de 2022 et 2023 sur les règlements ; SI- N@folo 2024 au 08 février 2025 ; Rapport PEP au 31 décembre 2024 ; Arrêtés interministériels de virements aux Communes 2022, 2023 et 2024.

En 2024, les prévisions budgétaires globales du MENAPLN ont diminué de 2,52 % par rapport à 2023. Les dépenses de personnel représentent 76,53 % des prévisions. Ils sont en hausse par rapport aux deux dernières années (74,64 % en 2022 et 75,95 %). Quant aux dépenses d'investissement, elles ont baissé de 2,77 points.

Evolution des prévisions de financement CAST/FSDEB de 2022 à 2024 (en FCFA).

Financement par les partenaires techniques et financiers	Année			Total
	2022	2023	2024	2022-2024
Total	19 971 718 045	15 397 402 645	7 884 054 379	43 253 175 069

Sources : Lois de finances initiales et plan d'actions 2024, lettres des annonces des PTF n°06-23/036-BKF du 19/06/2023 et N°08-23/065/BKF du 11 août 2023, arrêté rectificatif n°2024-030/MEFP/SG/DGB/DPB/SEB du 16/07/2024.

Le constat qui se dégage à ce niveau est une baisse globale du montant des ressources CAST/FSDEB entre 2022 et 2024 avec un écart négatif de 12 087 663 666 FCFA.

Prévisions budgétaires du MENNAPL par programme et par source de financement

Programmes	MENAPLN (Budget de la traduction général)	Transfert à la collection Ter-Périodiques	JETER/Le	DISTRIBUTION/CSS	Projets/Programmes	TOTAL	Partie Sur
058- Accès à l'éducation formelle	426 838 761	6 291 000	3 897 534	263 550	17 260 058	454 550 903	73,66%
059- Qualité de l'enseignement CATION FORMELLE	95 685 463	576 658	1 132 971		748 790	98 143 883	15,90%
060- Accès et qualité de l'éducation	44 736 848	500 000	1 762 153			46 999 001	7,62%
061- Pilotage et accompagnement Services d'éducation formelle et non formelle	16 287 815		1 091 395			17 379 210	2,82%
Total Budget	583 548 887	7 367 658	7 884 054	263 550	18 008 848	617 072 998	100,00%
Pourcentage par source	94,57%	1,19%	1,28%	0,04%	2,92%	100,00%	

Sources : N@folo au 12 février 2025 ; Arrêtés interministériels de transferts aux communes 2024.

En 2024, la part du programme 058 « Accès à l'éducation formelle » représente 73,66 % de l'allocation budgétaire, suivi du programme 059 « Qualité de l'éducation formelle » avec 15,90 %, du programme 060 « Accès et qualité de l'éducation non formelle » avec 7,62 % et du programme 061 « Pilotage et soutien des services d'éducation formelle et non formelle » avec 2,82 %.

Entre 2023 et 2024, au niveau du programme 058-Accès à l'éducation formelle, on constate une baisse du budget de 3,73% ; au niveau du programme 059- Qualité de l'éducation formelle, un écart négatif de 0,02%. Tandis qu'au niveau du programme 060- Accès et Qualité de l'éducation et du programme 061 « Pilotage et soutien des services d'éducation formelle et non formelle on relève respectivement une augmentation du budget de 3,53% et de 0,21%.

Quant au Compte d'Affectation Spéciale du Trésor/Fonds Soutien de Développement de l'Enseignement de Base (CAST/FSDEB) qui représente 1,28% du financement global, il intervient dans tous les programmes budgétaires. Le CAST/CSS représente 0,04% et intervient dans le programme 058. Au niveau des projets et programmes, leurs contributions à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation sont de 2,92%.

VI. Évaluation de la mise en œuvre de l'ODD4 par la société civile au Burkina Faso

VI.1 L'état de l'éducation dans un contexte de crise

Dans le contexte de crise sécuritaire que traverse le pays, la CN-EPT/BF apprécie les efforts du gouvernement pour le maintien de la continuité éducative. Selon le rapport annuel 2024 du PSDEBS, dans les zones reconquises, les écoles fermées ont été rouvertes. Cette initiative est prise sur proposition des communautés avec l'appui des structures décentralisées.

Le nombre d'établissements d'enseignement rouverts s'est amélioré au cours des trois dernières années, passant de 264 à 1 080 entre 2022 et 2023 et de 1 080 à 1 910 entre 2023 et 2024.

S'agissant du nombre d'élèves inscrits/réinscrits, il est passé de 258 516 à 432 390 entre 2022 et 2024, soit un écart positif de 173 874. Cette évolution positive s'explique d'une part, par les efforts déployés par le gouvernement à travers les actions de reconquête du territoire national qui ont permis d'assurer le retour des personnes déplacées dans leurs zones et d'autre part, par la résilience de la population qui a favorisé la continuité de l'éducation au profit des enfants touchés par les crises. Ces efforts visent à préparer le relèvement après la crise.

À l'instar de l'éducation formelle, les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) ont accueilli des apprenants déplacés internes (ADI) au cours des deux dernières années. Il faut noter que la collecte des données de l'Education en Situation d'Urgence (ESU) a intégré l'éducation non formelle à partir de 2022. Le nombre d'apprenants inscrits /réinscrits dans les CEBNF a progressé entre 2022 et 2024 passant respectivement de 723 à 2 288. Cette évolution traduit la volonté du gouvernement de faire de l'ENF un levier pour assurer la continuité éducative dans le contexte de crise. On note que les filles (1 473) sont les plus concernées par l'inscription/réinscription dans les CEBNF. Cette situation s'explique entre autres par les mesures incitatives telles que les sensibilisations et les offres de formation de plus en plus attrayantes à l'endroit des filles.

VI.2 Mise en œuvre des sept (07) cibles de l'ODD4

Après avoir passé en revue les sept (07) cibles de l'ODD4 en lien avec la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF 2017-2030), la Coalition observe au stade actuel que sur les 7 cibles, une est en retard, 5 cinq sont plus ou moins en progrès et une seule est en voie d'être atteinte.

Objectif en retard

L'objectif qui se fait attendre depuis longtemps est la **cible 4.2** : « Accès de toutes les filles et de tous les garçons à des activités de développement et d'accueil de la petite enfance de qualité et à une éducation préscolaire qui les préparent à l'enseignement primaire. Malgré les efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires, le taux de scolarisation préscolaire reste très faible avec une légère hausse de 0,3 point passant de 6,6 % (G : 6,5 % F : 6,6 %) en 2023 à 6,9 % en 2024 (G : 7 % F : 6,9 %).

Recommandations

- Opérationnaliser la Stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire (SNDAEP)
- Relire la loi d'orientation de l'éducation afin de prendre en compte l'enseignement préscolaire dans l'enseignement libre

Objectifs plus ou moins en progrès

Les objectifs qui sont plus ou moins en progrès sont les suivants :

Cible 4.1 « Veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons reçoivent une éducation primaire et secondaire complète, gratuite, de qualité, sur un pied d'égalité, conduisant à un apprentissage véritablement significatif ». Malgré les efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires pour maintenir la continuité éducative, on constate une baisse du taux d'achèvement entre 2024 et 2023 avec des écarts négatifs de moins 19,9 points dans le primaire, moins 10,6 dans le postprimaire et moins 4,6 dans le secondaire.

Le taux de transition a également diminué de sept (07) points entre 2024 et 2023.

Quant à l'indice de parité du taux d'achèvement, il est défavorable aux filles (0,96) dans le secondaire. Si les filles achèvent mieux l'enseignement primaire et postprimaire que les garçons, les taux d'admission aux différents examens scolaires sont en faveur des garçons au primaire et au post primaire.

Dans l'ensemble, les objectifs du PSDEBS n'ont pas été atteints en 2024.

Recommandations:

- Opérationnaliser la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre et de la qualité de l'éducation afin d'améliorer les taux d'achèvement aux différents niveaux de l'éducation.
- Renforcer l'offre éducative par la sécurisation des espaces scolaires, la construction d'écoles et de salles de classe équipées en vue d'améliorer le taux de transition entre les sous-cycles
- Renforcer les capacités de résilience des encadrants et des enseignants.

Cible 4.3 : « Assurer l'égalité d'accès de toutes les femmes et de tous les hommes à un enseignement technique, professionnel et tertiaire de qualité et abordable, y compris universitaire ».

Des efforts salutaires ont été faits pour développer l'EFTP. Cependant, les étudiants de l'EFTP ne représentent que 5,1 % du total des inscriptions postprimaire et secondaires. Sur un total de 19 652 écoles, seules 193 sont des écoles d'EFTP, dont 63 publiques et 130 privées. Le « taux de performance des universités burkinabè » est de 69,03 % contre un objectif de 80 %, soit un écart négatif de 10,97 points. Il y a aussi un faible niveau d'efficacité (11,54 %) enregistré par les universités. Cf : rapport de performance du Cadre Sectoriel de Dialogue Education/Formation (CSD-EF) 2023-2024

Recommandations

- Renforcer l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels par la mise en place de secteurs porteurs en adéquation avec les offres d'emploi et le marché du travail, la construction d'infrastructures et d'ateliers équipés et le recrutement de personnel qualifié en conséquence.
- Améliorer le suivi de la qualité de l'enseignement technique et professionnel.

Cible 4.4 : « Accroître considérablement le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences, y compris les compétences techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, au travail décent et à l'entrepreneuriat ».

En ce qui concerne cet objectif, l'accent a été mis sur l'élaboration ou la révision de critères en vue d'accroître le nombre de personnes bénéficiant de compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi, au travail décent et à l'entrepreneuriat. Toutefois, il y a des faiblesses qui doivent être corrigées afin d'atteindre les objectifs fixés pour l'élaboration et la révision des normes.

Recommandations

- Renforcer les capacités du personnel en vue d'améliorer l'élaboration et la relecture des référentiels.
- Augmenter le financement alloué au développement de l'EFTP.

Cible 4.6 : « Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion significative d'adultes, hommes et femmes, sachent lire écrire et compter ».

On observe une tendance à la hausse du nombre de niveaux dans l'Education Non Formelle (ENF) des adolescents et du nombre de femmes et de filles dans l'ENF des jeunes et des adultes. Cependant, le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté entre 2021/2022 et 2023/2024, passant de 1 564 184 à 2 743 145 sur la période, soit une augmentation de 75,4 %, principalement attribuable à la situation sécuritaire dans le pays avec de nombreux enfants abandonnant l'école.

Recommandations

- Augmenter le financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.
- Mettre en œuvre et à l'échelle les formules d'éducation non formelle alternatives validées pour permettre aux enfants et adolescents non scolarisés, ainsi qu'à ceux qui ont abandonné l'école et qui ne sont plus scolarisés en raison de la crise sécuritaire, de bénéficier de leur droit à l'éducation et à la formation.
- Mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation pour suivre et évaluer toutes les actions et activités d'éducation non formelle.

Cible 4.7 : « Veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation au développement durable et aux modes de vie durables, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la promotion d'une culture de paix et de non-violence, à la citoyenneté mondiale et à l'appréciation de la diversité culturelle et à la contribution de la culture au développement durable ».

Au niveau de cet objectif, il y a des réalisations intéressantes telles que l'inclusion de l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires, la sensibilisation des jeunes au changement de comportement, des incitations pour les jeunes filles et les enfants vulnérables, l'organisation de la semaine nationale de la citoyenneté, etc.

Cependant, des faiblesses existent dans la non-réalisation de la plupart des objectifs fixés pour l'année 2024 et dans le nombre d'enseignants et d'encadrants formés à l'éducation inclusive.

Recommandations

- Renforcer le dispositif de formation continue au niveau des différents ordres d'enseignement pour permettre aux enseignants, aux animateurs, aux encadreurs pédagogiques et aux apprenants d'actualiser continuellement leurs compétences sur la promotion l'égalité des sexes, des droits de l'homme, de la culture de la paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution au développement durable.
- Renforcer la sensibilisation des jeunes aux conduites addictives

Objectif sur la bonne voie

Cible 4.5 : « Éliminer les inégalités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle ».

Concernant cet objectif, des efforts importants ont été consentis en termes de mesures incitatives qui ont permis d'atteindre la parité au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire en 2024 au niveau du Taux Brut d'Admission. Au niveau du secondaire, l'indice de parité du TBA est égal à 1. Au niveau du post-primaire, on relève un renversement de la tendance en faveur des filles (1.20).

Aussi, pour le Taux Brut de Scolarisation, l'indice de parité est atteint aux niveaux primaire et post-primaire avec un renversement de tendance en faveur des filles dans le primaire (1,05) et le post-primaire (1,24).

En revanche, il existe des différences significatives entre les différents niveaux d'enseignement au niveau du TBA (100,5 % au niveau primaire, 15,3 % au niveau secondaire, 42,1 % au niveau post-primaire). Il en est de même entre les différents niveaux d'enseignement au niveau du TBS. De plus, les besoins éducatifs des filles et des enfants handicapés ne sont pas suffisamment pris en compte dans les plans d'action et les budgets de l'éducation.

Toutefois, face aux conséquences de la crise sécuritaire, le Burkina Faso a élaboré une stratégie Nationale de Développement de l'Éducation incluse pour la période de 2020 à 2024 dont l'ambition est qu' « à l'horizon 2024, toutes les filles et tous les garçons affectés par les crises, bénéficient d'une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente ». La mise en œuvre de cette stratégie a été jugée mitigée à cause de son déficit de financement.

Recommandations

- Améliorer la collecte de données sur les enfants handicapés et les inclure dans les annuaires statistiques
- Appliquer une budgétisation sensible au genre pour répondre efficacement aux besoins spécifiques des filles et des enfants handicapés.

VI.6.3 Évaluation générale de l'état du financement de l'éducation

La Coalition note que des efforts ont été faits en termes d'accroissement de la part des ressources propres de l'État allouées au secteur de l'éducation, qui est de 24,62 %, dépassant la norme internationalement recommandée d'au moins 20 %. Les 21,64 % de la part du budget de l'État en faveur du MENAPLN ont également dépassé la norme d'au moins 15,60 %. Bien qu'au-dessus de la norme prescrite, les niveaux de financement restent faibles dans l'absolu pour garantir des apprentissages suffisants chez les élèves et apprenants. Aussi, il est à noter que la part des ressources allouées au secteur de l'éducation en 2024 est en baisse de 2,32 % par rapport à 2023. Les prévisions budgétaires globales du MENAPLN ont également baissé de 2,52 % par rapport à 2023.

Quant aux dépenses de personnel, ils représentent 76,53 % des prévisions. Ils sont en hausse par rapport aux deux dernières années (74,64 % en 2022 et 75,95 %). En revanche, les dépenses d'investissement ont diminué de 2,77 points.

Toutefois, un effort appréciable a été fait au niveau de l'augmentation du budget de l'Éducation Non Formelle. Cet effort doit être poursuivi afin d'assurer la mise en œuvre effective des alternatives éducatives du non formelle et du tryptique Education–Formation –Insertion professionnelle au profit des enfants et adolescents déscolarisés et des enfants hors écoles. Dans la même dynamique et dans le cadre de la continuité éducative, l'éducation en situation d'urgence devra également bénéficier d'un financement accru et flexible pour prendre en charge de façon efficace les besoins éducatifs des filles, des enfants handicapés et des élèves affectés par la crise sécuritaire.

Au regard des enjeux de l'EFTP pour l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif, il est plus que nécessaire d'accroître conséquemment les ressources financières allouées à l'éducation et de repenser la répartition du budget de l'éducation entre les différents ordres d'enseignement et de formation. Cela, à l'effet d'améliorer l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation d'une part et d'autre part, de favoriser le développement du capital humain permettant de répondre aux besoins de l'économie.

Les dépenses consacrées à l'éducation doivent être vues comme un investissement stratégique à long terme et non pas comme un coût. Un leadership ambitieux et des actions audacieuses aux niveaux national et international sont nécessaires pour combler le déficit de financement de l'éducation.

Sur la période 2022-2024, selon le bilan annuel du PSDEBS, le montant global des ressources CAST/FSDEB est en baisse continue, principalement en raison du non-renouvellement des conventions de financement de certains partenaires du fonds. Cette situation a constitué un manque à gagner dans le budget général de l'État et a contribué dans la réduction des dépenses d'investissement.

Il serait tout à fait indiqué d'engager une réflexion profonde avec les partenaires techniques et financiers en vue d'une part, d'accroître le financement extérieur de l'éducation et d'autre part, de renforcer le financement du CAST.

Par ailleurs, au cours des différents Conseils d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) des ministères en charge de l'enseignement et de la formation, il est ressorti un certain nombre de défis à relever en vue d'améliorer la gestion des ressources financières dans la mise en œuvre des activités de manière globale. Il s'agit notamment :

- du manque de cohérence entre les activités programmées et les indicateurs retenus par rapport aux objectifs poursuivis ;
- du décalage entre les activités du plan d'action et le programme d'activités pour la même source de financement ;
- de la reformulation d'activités déjà en cours de réalisation ;
- du changement d'activités en cours d'établissement des rapports sans mise à jour préalable du programme d'activités ;
- de la programmation des activités soutenues par les partenaires sans préciser les sources de financement ;
- de la programmation d'activités sans financement sécurisé au moment de l'élaboration du programme d'activités (mentions « PM ») ;
- de la mise en œuvre d'un volume important d'activités non programmées au détriment de l'inscription du programme d'activités.

Recommandations

- Augmenter le budget de l'éducation à au moins 30 % du budget de l'État afin de/d' :
 - accroître la part des ressources consacrées à l'investissement pour relever les défis de la construction d'infrastructures et d'équipements d'EFTP.
 - renforcer les lignes dédiées aux besoins spécifiques des filles, des élèves déplacés internes, des enfants en situation de handicap et de ENF pour la mise en œuvre d'alternatives éducatives non formelle au profit des enfants et adolescents en dehors de l'école.
- renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de planification en vue d'opérationnaliser la budgétisation sensible au genre et à la qualité de l'éducation et de la formation.
- Renforcer les capacités des personnes chargées de coordonner et de suivre l'exécution des activités au niveau des programmes budgétaires.
- plaider auprès des partenaires techniques et financiers pour renforcer le financement des fonds CAST.
- renforcer l'engagement de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques éducatives, de leurs plans d'action et de leurs budgets.

Conclusion

La Coalition Nationale pour l'Education pour Tous du Burkina Faso réitère ses félicitations au Cadre Sectoriel de Dialogue Education/Formation et aux Ministres en charge de l'Éducation et de la Formation pour les efforts déployés dans la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation et dans la production régulière des rapports annuels du PSEF et du PSDEBS. Elle félicite les partenaires techniques et financiers et les acteurs sociaux, les syndicats de l'éducation, les ONG, associations de Développement et les Fondations privées pour leurs contributions à la réalisation d'une éducation inclusive, équitable et de qualité au Burkina Faso. Elle félicite également les équipes de rédaction des différents rapports pour leurs efforts de synthèse et d'objectivité qui se reflètent dans leurs contenus. Enfin, la CN-EPT/BF exprime le souhait que ses recommandations soient prises en compte par les ministères en charge de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation et dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action et des budgets de l'éducation afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'enseignement de base, du secondaire, du supérieur et de la formation et être en phase avec les besoins de la transformation économique.

Fait à Ouagadougou, le 30 octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration



Sylvère R.P.M KABORE